

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2017282BS0303

Réunion du Bureau Syndical du 9 octobre 2017

Date de convocation : 29 septembre 2017

Date d'affichage : 23 octobre 2017

OBJET : Acquisitions de terrains pour postes de transformation.

L'an deux mille dix-sept, le neuf du mois d'octobre à 9 heures 30, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de membres :	23
Quorum :	12
Nombre de présents au moment du vote :	16
Nombre de procuration au moment du vote :	3

Le Président

Expose

- Que dans le cadre de ses travaux, le SDEG 16 se propose d'acquérir des terrains afin d'y édifier des postes de transformation en cabine.
- Que les dossiers concernés sont les suivants :

Communes	Lieux dits	Nom du poste	Parcelles	Surfaces en m ²	Prix au m ² en €	Propriétaires
ABZAC	Pièce de Nègre-Vergne	Nègre-Vergne	B 130	12	20,00	Monsieur Roger THOMAS
BENEST	Le Courteil	Le Courteil	A2 348	12	25,00	Monsieur Gérard JOUBERT
BOURG-CHARENTE	Chez Roland	Le Duquet	AP 648	9	Cession gratuite	GFA Des Deux Champagnes
DEVIAT	Le Renfermé de la Croix de Beaulieu	Le Renfermé de la Croix de Beaulieu	C 448	10	16,00	Monsieur Frédéric LEVERDIER
RIVIERES	Les Gavareaux	Armoire AC3M	C 760	11	20,00	Hôpital Local de La Rochefoucauld
SIGOGNE	Prevost Moine	Prevost Moine	ZD 14	15,5	Cession gratuite	Monsieur Fabrice MOYET
VAL DES VIGNES	Jurignac - La Combe à Blancher	La Renardière	B 726	17	Cession gratuite	Commune de VAL DES VIGNES

Propose :

- D'autoriser le Président, au nom du SDEG 16, à procéder à l'acquisition des terrains précités.

Précise :

- Qu'en application de l'article 17.3 des statuts du SDEG 16 et de la délibération n°2016354CS0412 du Comité Syndical du 19 décembre 2016 lui donnant délégation, il appartient au Bureau Syndical d'en débattre, d'en délibérer et d'autoriser ces acquisitions.

Après en avoir débattu et délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Confirme que les projets exécutés par le SDEG 16 sont d'utilité publique.
- Autorise le Président, au nom du SDEG 16, à procéder à l'acquisition des terrains précités.
- Décide que le SDEG 16 prendra à sa charge tous les frais relatifs à ces acquisitions.
- Précise qu'il y aura lieu de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges éventuellement inscrits, conformément à l'article R.2241-5 du code général des collectivités territoriales.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.